



Garage "hors normes"

Par jofilo

Bonjour

notre voisin a obtenu un PC pour un garage, il n'a laissé le panneau d'information que qq jours, intentionnellement, car ce garage sera un bâtiment de 14m de long sur +-6m de haut en limite de propriété. Nous allons être privés d'une bonne partie de vue et aussi de soleil

nous pensons que ce bâtiment est de nature a generer une moins value pour notre immeuble

doit-on attendre que ce bâtiment soit terminé pour faire une action en justice ? au rythme de la construction cela va durer 1 ou 2 ans

sera-t-il préférable de faire passer un expert pour juger du bien fondé d'une indemnisation, préalablement du recours au tribunal afin d'éviter d'être éventuellement accusé de "procédure abusive"

nous avons des parvue de 1.8m le long de notre cloture, mais le voisin pour construire les murs regarde par dessus et perturbe notre vie privée, peut-on faire qq chose ?

merci pour vos réponses

cordiales salutations